RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mille vingt-deux
Le neuf juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX (en visioconférence), Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Marion CHOQUET.

ABSENTS :
Mme/M. Romane MINIOU, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATIONS :
Mme Romane MINIOU à M. Fabien ARJAILLES,
M. Roger RODRIGUEZ à Mme Marion CHOQUET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Florence MAURIN a été nommée pour remplir ces fonctions.

Objet :
ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE « LE CROS AC N° 105 »
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Madame le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée « Le Cros » Section AC n° 105, d'une superficie de 165m2, appartenant à Mme REILHAN Béatrice (voir plan ci-joint) dans le cadre du projet de réhabilitation, requalification de la salle omnisports et aménagement du Tour du Cros.

Cette acquisition se ferait pour un montant de 8 000,00 € (hors frais de notaire et frais de géomètre).

Il a été convenu avec Mme REILHAN Béatrice que les frais de géomètre seraient partagés entre vendeur et acquéreur et que les frais afférents à l'acquisition seraient à la charge de l'acquéreur.

.../...

Madame le Maire propose de confier les opérations liées au bornage contradictoire de la parcelle et l'ensemble des formalités au cabinet de géomètres SELARL BBASS – 9, Cours de la République – 34190 GANGES.

Madame le Maire propose de confier la rédaction de l'acte d'acquisition et l'ensemble des formalités à l'Etude de Me TEULON-POLLET Camille, Notaire à Ganges.

Madame Marion CHOQUET et Monsieur Roger RODRIGUEZ ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée « Le Cros » Section AC n° 105, d'une superficie d'environ 165m2, appartenant à Mme REILHAN Béatrice,
- D'autoriser le Maire à confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Me TEULON-POLLET Camille Notaire, et la mission de bornage contradictoire au cabinet de géomètres SELARL BBASS – 9, Cours de la République – 34190 GANGES
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
18 JUIL. 2022
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/07/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 08 AOUT 2022
⇨ Affiché le 08 AOUT 2022

DEPARTEMENT

COMMUNE
Camprieu 2015

MAIRIE

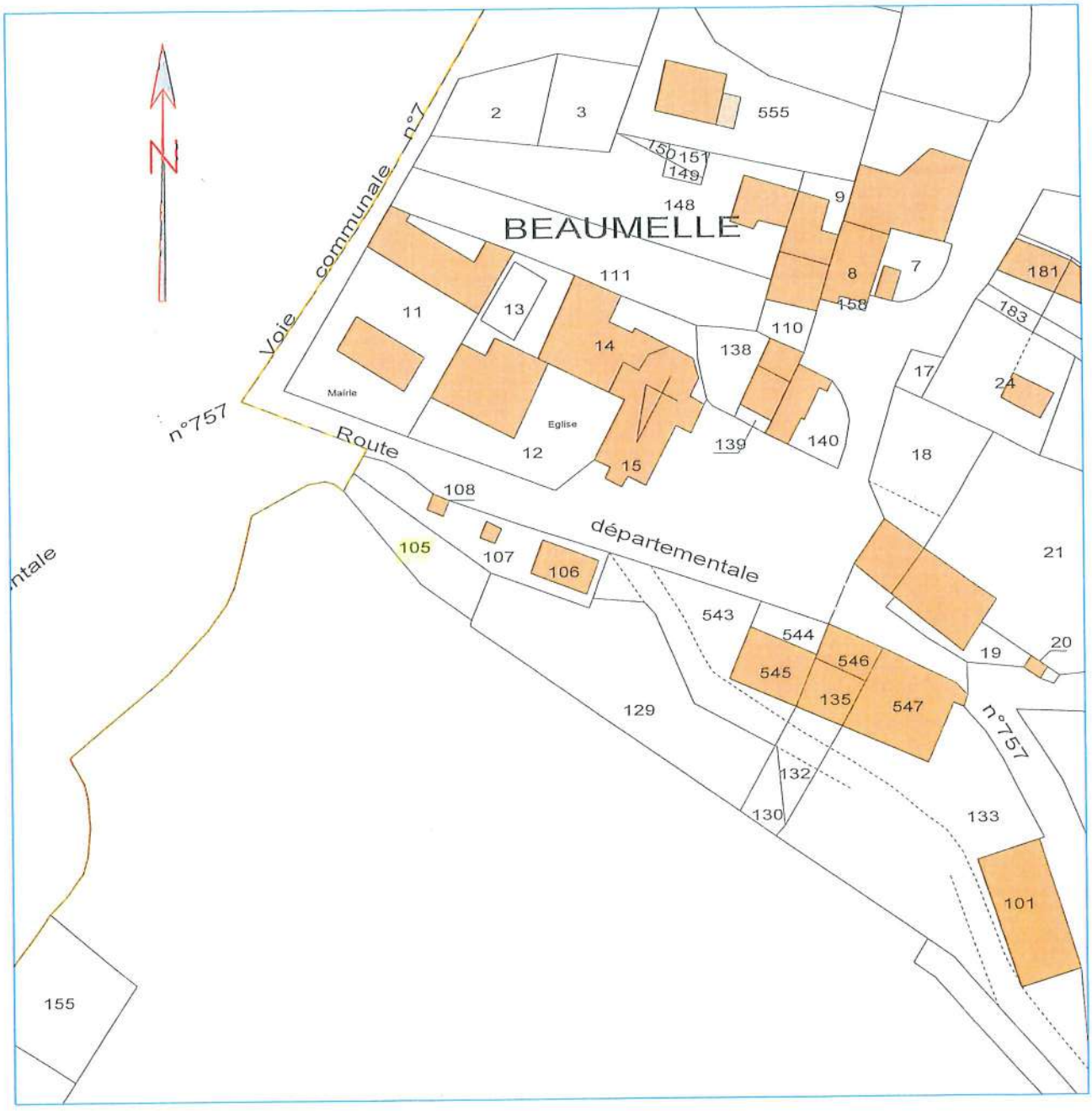
SERVICE DU PLAN

<Convexe>

Section: AC

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
18 JUIL. 2022
Bureau du Courrier

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 30/06/2022
Signature